

Respect des conditions du concours: contrôles

«Quand venez-vous faire un test dans notre classe?». Voici une question qui nous est régulièrement posée par des enseignants comme par des élèves.

Pendant les premières années d'Expérience non-fumeur, des tests biologiques de salive ont effectivement été réalisés dans dix pour cent environ des classes participantes, choisies au hasard. Ces tests ont suscité force débats. Ils ont même empêché les classes de certains cantons de participer suite au refus de ces tests par les autorités scolaires. D'autres classes ou enseignants étaient au contraire mécontents parce qu'ils espéraient être sélectionnés.

En tant qu'organisateur national du concours, nous avons renoncé depuis l'année scolaire 2004/2005 aux tests biologiques, non seulement à cause de ces difficultés, mais aussi à cause du coût élevé des tests et de leurs limites quand il s'agit de prouver le tabagisme actif chez une personne fumant rarement.

Confirmation écrite en février et en avril 2008

En guise de contrôle, vous devez confirmer le bon respect des conditions du concours pendant la durée de celui-ci. Ce type de confirmation écrite correspond à la réglementation appliquée par les dix-huit autres pays d'Europe qui organisent un concours similaire. Certains pays demandent même une confirmation mensuelle, mais nous avons estimé qu'une telle régularité était trop exiger des enseignants. C'est pourquoi nous vous prions de confirmer deux fois le comportement sans fumée de votre classe, la première fois ce mois-ci et la seconde à la fin du concours.

Les prix sont remis exclusivement à des classes qui ont renvoyé les deux confirmations. Il faut compter un certain temps pour la seconde confirmation car, avant de proclamer les résultats, nous donnons quelques jours aux enseignants pour refuser le prix au cas où leur classe n'aurait pas respecté les conditions jusqu'à la fin.

Nouveau: échange d'expériences

Le concours repose donc essentiellement sur l'honnêteté des participants. Nous ne pouvons pas garantir l'honnêteté de toutes les réponses. Certains enseignants procèdent à une enquête anonyme au sein de leur classe pour savoir si les règles du concours sont bien respectées. Pour ce faire, il suffit de poser une urne dans laquelle chaque élève glisse un bulletin «oui» ou «non».

Il vous serait peut-être utile d'échanger vos expériences concernant le contrôle des classes avec des collègues? Nous avons ouvert dans ce but un forum de discussion concernant Expérience non-fumeur sur notre site (www.at-suisse.ch). Vos réflexions nous intéressent. Pensez à nous en faire part!

Nous vous souhaitons beaucoup de bon temps avec votre classe!

Karin Erb, Association suisse pour la prévention du tabagisme, Effingerstrasse 40, 3001 Berne, tél. 031 389 92 46, fax 031 389 92 60
courriel: info@at-schweiz.ch, internet www.experience-nonfumeur.ch
www.at-suisse.ch